



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

AR PREFECTURE

016-251602595-20190923-POINT11-DE
Reçu le 25/09/2019

Comité Syndical du 23 septembre 2019

Point 11/2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF et le vingt-trois septembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 6 septembre 2019.

Membres présents : Messieurs François Bonneau, François Nebout, Samuel Cazenave, Jacques Chabot, Jérôme Sourisseau, Philippe Bouty et William Jacquillard.
Mesdames Martine Pinville, Annette Feuillade et Fabienne Godichaud.

Membres absents ou excusés : Messieurs Didier Villat, Didier Jobit, Xavier Bonnefont, Jean-François Dauré, Jean-Hubert Lelièvre, Mathieu Hazouard et Daniel Sauvâtre.
Mesdames Stéphanie Garcia, Elisabeth Lasbugues et Jeanne Filloux.

Membres consultatifs présents : Monsieur Daniel Braud et Madame Anne Frangeul.

Membres consultatifs absents excusés : Monsieur Andreas Koch et Madame Cécile François.

Monsieur Mathieu Hazouard donne pouvoir à madame Martine Pinville.

Objet : Compte – rendu des délégations d'attributions du Comité syndical à monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image – Magelis

Par délibération n° 26 du 2 juin 2015 et n° 26 du 19 juin 2018, vous avez confié plusieurs délégations à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image MAGELIS.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte - rendu est fait des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

DATE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE(S) PRENEUR(S) DEBITEUR(S)	OBJET DE LA DECISION
22/05/2019	RCF CHARENTE	Attribution d'un soutien financier de 500 € au titre de l'année 2019, en contrepartie de la co-production de l'émission mensuelle « Carrefour des Images ».

		Convention entre le Pôle Image Magelis, le CNAM ENJMIN et le preneur pour la mise à disposition temporaire de locaux au NIL (amphithéâtre et/ou atrium et/ou salles de réunion et/ou salles d'enseignement) aux 134/138 rue de Bordeaux à Angoulême. Mise à disposition consentie à titre gracieux, pas de caution, ni de règlement de provisions pour charges, ni de remboursement des diverses consommations. Coordination générale, logistique technique et assurance à charge du preneur.
03/06/2019	CONSEIL REGIONAL NOUVELLE AQUITAINE	Occupation aux dates suivantes :
04/06/2019	CONSEIL REGIONAL NOUVELLE AQUITAINE	- le 3 juin 2019 pour une réunion de la Direction des Ressources Humaines ; - le 12 juin 2019 pour l'organisation d'une réunion du Pôle DATAR ; - le 13 juin 2019 pour l'organisation d'un Comité technique et scientifique de la stratégie régionale pour la biodiversité ; - les 14 juin et 4 juillet 2019 pour un Séminaire de la Direction de l'Environnement ;
02/07/2019		- le 3 juillet 2019 pour une réunion sur les services interurbains ; - le 5 juillet 2019 pour une réunion sur le thème des espèces exotiques envahissantes ;
24/05/2019	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE	- le 28 mai 2019 ;
04/06/2019		- le 20 juin 2019 pour la conduite de la 4^{ème} séance de l'Assemblée des développeurs des solidarités ;
04/06/2019	GRANDANGOULEME	le 18 juin 2019 pour la diffusion de séries animées à destination des classes participant au parcours d'éducation artistique et culturelle du GrandAngoulême.
17/06/2019	COMITE DES FETES DE CELLEFROUIN	Attribution d'un soutien financier de 1 000 € pour l'organisation de la 1 ^{ère} édition du festival de films de chien (courts-métrages, films, animations) le 13 juillet 2019.
20/06/2019	BUBBLE WAFFLE STREET FOOD D'ARIANE	Convention d'occupation précaire et révocable pour la mise à disposition d'une emprise de 40 m ² sur le parvis des Chais Magelis pour un food truck et sa terrasse. Activité exercée toute la semaine sur une amplitude horaire de 10h00 à 23h00 (variable selon les jours), pour la période du 24 juin au 30 septembre 2019. Redevance mensuelle de 150 € TCC et assurance à charge de l'occupant. Régime d'occupation contraint par la domanialité publique du site.
25/06/2019	SCHMUBY PRODUCTIONS	Avenant n° 1 au bail commercial conclu pour la mise à disposition de locaux au 1 ^{er} étage (à gauche) du 97, rue de Bordeaux à Angoulême – A compter du 1 ^{er} juillet 2019, prise en compte du transfert du siège social et du changement de numéro SIRET.

28/06/2019	CIBDI	Convention pour la mise à disposition des salles des guichets et des baisers dans les Studios Paradis, du 8 juillet au 15 décembre 2019, pour le stockage des éléments démontés de l'exposition Futuropolis. Convention à titre gratuit. Nettoyage et assurance des locaux notamment à la charge du preneur. Interdiction de toute sous-location.
19/07/2019	SARL FFA	Convention entre le Pôle Image Magelis, le CNAM ENJMIN et le preneur pour la mise à disposition temporaire de locaux au NIL (amphithéâtre, atrium, parvis, parking sous terrain) aux 134/138 rue de Bordeaux à Angoulême du 1 ^{er} au 26 août 2019 (durée variable selon les espaces). Mise à disposition consentie à titre gracieux (valorisation de la contribution en nature à 9 190 €), pas de caution, pas de provisions pour charges, ni de remboursement des diverses consommations. Prestations d'entretien et de gardiennage, accueil du public, coordination générale, logistique technique, ouverture et fermeture du Nil du 20 au 25 août, à charge du preneur.
20/08/2019	COMME UNE ORANGE	Conventions précaires pour la mise à disposition de locaux au 4 ^{ème} étage du 107, rue de Bordeaux à Angoulême du 1 ^{er} septembre au 13 décembre 2019. Locaux accueillant les activités de création et de production, ou de préservation d'œuvres, de l'occupant. Pas de redevance mensuelle, ni de dépôt de garantie, ni remboursement de l'impôt foncier. Mais versement d'un montant mensuel de provisions pour charges communes par chacun des occupants. Prise en charge du nettoyage et de la surveillance des locaux privatifs loués, et de l'ouverture et de la fermeture des compteurs, ainsi que des abonnements et consommations de téléphone et d'internet, par chacun des occupants.
20/08/2019	TRAFIC IMAGE	local n° 2 et quote-part des communs (16.75 m ²) pour 73.77 € TTC (à la place de l'espace n° 4).
		local n° 4 et quote-part des communs (21.95 m ²), pour 96.68 € TTC (à la place de l'espace n° 2).
22/08/2019	REGION NOUVELLE - AQUITAINE	Avenant n° 1 au bail pour permettre la sous - location - par la Région - d'un bureau à l'ALCA (modification de l'article 6 du bail).

Les membres du Comité Syndical donnent acte - à l'unanimité - à Monsieur le Président des décisions énumérées ci-dessus prises par délégation du Comité.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 25 sept. 2019
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 25 sept. 2019
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 25 septembre 2019

Signé: Le Président



François BONNEAU
Président du Pôle Image Magelis